



74 avenue Kléber  
75016 Paris



37 rue Etienne Marcel  
75001 Paris



7 avenue de Clichy  
75017 Paris

**Réforme audiovisuelle :  
Les organisations du cinéma se mobilisent face à une réforme  
sans concertation ni ambition culturelle**

Vendredi 6 septembre 2019

Le Ministre de la Culture a présenté cette semaine les grandes lignes de la prochaine loi audiovisuelle à l'ensemble des acteurs du cinéma français.

Adapter notre modèle de financement au nouvel environnement concurrentiel mondial et aux nouveaux usages est un objectif que nous partageons tous.

Cette loi est l'occasion pour le gouvernement de donner la mesure d'une politique culturelle qui soit à la hauteur des enjeux que traverse le secteur et tenant compte du rôle fondamental du cinéma. Au-delà d'être un atout économique, social et culturel majeur, le cinéma français est essentiel à la cohésion de nos territoires, constitue un vivier unique d'emplois et de créativité et permet à la France de rayonner dans le monde entier. Ce succès est le fruit d'une politique volontariste, depuis plus de cinquante ans.

Cela reste notre ambition commune.

Force est de constater que le ministère de la culture en a décidé autrement.

A travers une méthode autoritaire, ce projet de loi est l'expression d'un Etat qui renonce à toute ambition culturelle, à la faveur des seuls diffuseurs.

Il ne répond pas non plus aux enjeux industriels qui ont permis à la France d'être à ce jour le troisième cinéma au monde. Il donne des réponses souvent théoriques à une recherche d'équilibres économiques complexe et qui, sous prétexte de rénovation, briseront les fondations du cinéma en France.

Nous sommes collectivement prêts à travailler en véritable concertation avec les pouvoirs publics. Une concertation suppose des délais raisonnables et la communication d'un texte sur lequel s'appuyer.

La méthode inacceptable et le calendrier intenable qui nous sont imposés empêchent toute réforme sereine.

Nous demandons solennellement au Ministre de la Culture un report des arbitrages finaux des projets de textes réglementaires et législatifs, pour permettre une véritable concertation.

**Contacts presse :**

BLIC : 01 56 90 33 00 / [helene.herschel@fnef.fr](mailto:helene.herschel@fnef.fr)

BLOC : 01 44 89 99 65 / [jlethiphu@la.srf.fr](mailto:jlethiphu@la.srf.fr)

01 53 89 01 30 / [upc@producteurscinema.fr](mailto:upc@producteurscinema.fr)

L'ARP : [pcharpilloz@larp.fr](mailto:pcharpilloz@larp.fr)

**Organisations membres du Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques (BLIC) :**

Association des Producteurs Indépendants (API)

Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF)

Fédération Nationale des Éditeurs de Films (FNEF)

Fédération des industries du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (FICAM)

Syndicat de l'Édition Vidéo Numérique (SEVN)

**Organisations membres du Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma (BLOC) :**

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)

Distributeurs Indépendants Réunis Européens (DIRE)

Groupement National des Cinémas de Recherche (GNCR)

Guilde Française des Scénaristes

Scénaristes de Cinéma Associés (SCA)

Société des Réalisateur de Films (SRF)

Syndicat des Distributeurs Indépendants (SDI)

Syndicat Français des Artistes Interprètes (SFA)

Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant Dramatique (SFAAL)

Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs (SNAC)

Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma (SPIAC-CGT)

Syndicat des Producteurs de Films d'Animation (SPFA)

Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI)

Union de l'Édition Numérique et Vidéographique Indépendante (UNEVI)

Union des Producteurs de Cinéma (UPC)